



Carte professionnelle

Par **Messaoud75**, le 18/11/2021 à 17:52

Bonjour,

J'ai effectué une demande de carte professionnelle cqp/aps auprès du cnaps mais ils m'ont refusé ma demande parceque je n'ai pas un titre de séjour depuis au moins 5 ans, je précise que j'ai eu l'autorisation préalable et j'ai fais la formation et j'ai eu mon diplôme aps, je trouve ça incompréhensible et c'est contradictoire ils me donnent l'autorisation préalable mais ils me refusent la carte professionnelle.

J'aimerais bien savoir si je peux avoir une réponse favorable dans le cas de faire un recours ?

Merci a vous

Par **youris**, le 18/11/2021 à 19:41

bonjour,

si vous n'avez pas de titre de séjour, vous êtes en situation irrégulière donc aucun employeur ne peut vous embaucher.

salutations

Par **Messaoud75**, le 18/11/2021 à 20:02

Bonjour, déjà merci pour votre pour réponse et pour revenir au sujet moi je ne suis pas en situation irrégulière et ça fait 2 ans que je possède un titre de séjour salarié et la nouvelle loi du cnaps oblige aux personnes étrangères d'avoir au moins un titre de séjour depuis 5ans avant de passer la formation cqp aps.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le 19/11/2021 à 08:20

Bonjour,

Vous ne pouvez pas aller contre les lois d'un pays, surtout celle du pays qui vous accueille. Donc soit vous patientez encore 3 ans et vous aurez votre carte, soit vous choisissez une autre solution. A vous de décider.